

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 110 (1965)
Heft: 1

Artikel: Le camp fédéral de Bière de 1822
Autor: Chuard, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un échec en Extrême-Orient. Ceux-ci se voyaient contraints de renoncer à une « présence » d'un peu plus d'un demi-siècle dans la lointaine Indochine. Cet abandon ne mettait pas en cause la situation même de la métropole. Il n'en est pas de même pour les Etats-Unis d'Amérique, qui ont à défendre deux fronts à la taille de leur continent, aussi vitaux l'un que l'autre, l'Atlantique et le Pacifique. Sur ce dernier front un échec équivaldrait au percement de toute la ligne. Coûte que coûte il a fallu neutraliser naguère le choc en Corée; aujourd'hui, la situation n'est pas très différente à l'autre extrémité du continent jaune. Une solution paraît urgente, car une rupture obtenue par les communistes — U.R.S.S. ou Chine, bien que rivalisant à l'intérieur du même camp — pourrait faire sauter la ligne de protection de l'Occident, qui, déjà, est assez compromise en Indonésie.

On peut dire que les Américains payent un peu, présentement, leur refus de soutenir à fond les pays européens, Angleterre, France, Hollande, etc., dans leur lutte récente contre d'autres subversions, non pas spontanées, mais sciemment organisées et télécommandées. Maintenant ils se trouvent tout seuls pour relever un défi qui concerne tout l'Occident. Ils sont d'ailleurs en mesure d'y faire face.

J. PERRET-GENTIL

Le camp fédéral de Bière de 1822

Le capitaine J.-P. Chuard qui a si utilement contribué, dans le domaine de la presse, à la diffusion des manifestations militaires qui se déroulèrent dans le cadre de l'*Exposition nationale 1964*, a eu l'excellente idée de nous restituer ce qui se passait au « Camp fédéral de Bière de 1822 ». Nul doute que nos lecteurs ne prennent un vif intérêt à ce savoureux récit. (Réd.)

Consciente des défauts de l'organisation militaire suisse, dont Napoléon n'avait pas permis le développement, la Diète fédérale en entreprit, dès les premières années de la Restau-

ration, une « réforme radicale »¹. Le 9 juillet 1816, elle nommait une commission formée d'officiers supérieurs, à laquelle elle donnait pour tâche de veiller aux intérêts de la défense nationale. Une année plus tard, le 20 juillet 1817, elle adoptait un *Règlement militaire général*² créant une armée qui, en temps de paix, était purement cantonale et qui, en cas de mobilisation, prenait un caractère fédéral.

Le *Règlement militaire* dont l'un des principes était « la volonté de s'astreindre à une sérieuse préparation en temps de paix »³ prévoyait, en particulier, des rassemblements de troupes tous les deux ans. Ces rassemblements qu'on appela « exercices tactiques » ou plus simplement « camps fédéraux » répondaient à l'impérieuse nécessité « de donner aux troupes (...) une instruction qui leur permette à la fois d'être prêtes à toute éventualité et de se grouper dans un même sentiment vis-à-vis de la patrie commune »⁴.

* * *

Dans la partie consacrée à l'instruction de l'armée, le *Règlement militaire* fixait, tout en rappelant que la formation de base des troupes appartenait aux cantons, les modalités de ces camps. Il précisait également que « si le contingent d'un canton n'est pas assez considérable pour fournir seul à une pareille manœuvre, ou s'il ne présente pas toutes les différentes armes, on réunit pour les exécuter les contingents de plusieurs cantons. La commission d'inspection⁵ désigne

¹ J. DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*. (Traduction par AUG. REYMOND.) Lausanne, 1919, T. V., p. 552.

² On trouve aux Archives cantonales vaudoises (citées plus bas A.C.V.) sous la cote J 258, un exemplaire du *Règlement militaire général pour la Confédération suisse. Ratifié par le Grand Conseil du Canton de Vaud, le 5 juin 1818. Traduction officielle*. Lausanne, 1819. La version en langue allemande de ce règlement parut, à Berne, sous le titre: *Eidgenössisches Militär-Reglement von 1817*. (Se trouve également aux A.C.V.)

³ PAUL-E. MARTIN, *L'armée fédérale de 1815 à 1914*, dans *Histoire militaire de la Suisse*. 12^e cahier. Berne, 1921, p. 20.

⁴ EDOUARD CHAPUISAT, *Le général Dufour. 1787-1875*. Lausanne, 1942, p. 63.

⁵ La commission d'inspection militaire fédérale était composée de quatre membres, plus le quartier-maître de la Confédération et l'inspecteur de l'artillerie. Commission permanente, elle constituait une sorte de ministère de la guerre, chargé, sous la direction de la Diète, du contrôle des affaires militaires dans les cantons. P.-E. MARTIN, *op. cit.*, p. 18 et *Règlement militaire général*, p. 8.

les cantons et les armes, et détermine de concert avec les gouvernements cantonaux, l'époque et le lieu de ces exercices. Les troupes à rassembler ne doivent pas excéder le nombre de trois mille hommes, sans l'autorisation de l'autorité fédérale, et les contingents de tous les cantons doivent y être appelés à tour de rôle »¹.

Le premier camp fédéral se tint à Wohlen, dans le canton d'Argovie, du 15 au 24 août 1820. Les troupes des cantons de Lucerne, d'Uri, de Zurich, de Bâle, de Berne et d'Argovie, avec un effectif de 2585 hommes, y participèrent, sous les ordres du colonel Guiguer de Prangins². La Diète *incorpore* assista à la revue générale qui fut suivie aussi par une foule de curieux. Le camp prit fin sur une attaque de toutes les troupes contre un ennemi marqué³.

Le 10 juillet 1821, la Diète décidait, à l'unanimité, qu'il y aurait, l'année suivante, un deuxième camp fédéral. A cet effet, elle renouvelait à la commission d'inspection « les pouvoirs pour les directions et dispositions nécessaires »⁴ et votait, le 3 août, le crédit de 42 000 francs, sur un total de dépenses militaires de 60 604 francs, au titre de participation de l'autorité fédérale aux frais occasionnés par ce camp⁵.

Les cinq Etats de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et de Genève furent invités à prendre part, en 1822, au deuxième camp fédéral. Tous acceptèrent avec empressement. Le canton de Vaud fut en outre chargé de trouver un emplacement central. Son choix se porta sur

¹ *Règlement militaire général*, p. 103-104.

² Charles-Jules Guiguer de Prangins (1780-1840). Colonel fédéral en 1805, membre de la commission d'inspection militaire, conseiller d'Etat vaudois en 1827, inspecteur des milices vaudoises en 1830. Il revêtit à deux reprises le grade de commandant en chef de l'armée fédérale, en 1830 et 1838. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, (cité plus bas D.H.B.S.). T. III, p. 698.

³ P.-E. MARTIN, *op. cit.*, p. 24 et *Revue historique vaudoise*. Lausanne, 1895, p. 287.

⁴ A.C.V., J 21. *Recès de la Diète fédérale ordinaire de l'année 1821*. (Traduction française), p. 28.

⁵ A.C.V., J 21, p. 33-34.

la plaine de Champagne, à Bière, qui se révéla être un terrain particulièrement favorable.

* * *

Le rapport que la commission d'inspection adressa, conformément au *Règlement militaire*, à la Haute Diète¹, nous renseigne de façon détaillée sur l'organisation et sur le déroulement du camp de Bière, ainsi que sur les résultats obtenus dans l'instruction des troupes et dans les possibilités de leur engagement. Nous y avons fait de larges emprunts dans les lignes qui suivent.

Le camp dura dix jours, du 30 juillet au 8 août 1822. Il fut placé sous les ordres du colonel Sonnenberg² qui sut « donner une excellente direction au but purement militaire du camp, par ses connaissances dans toutes les parties du service pratique, ainsi que par ses mûres réflexions sur la tactique de l'infanterie et son application »³. Il était aidé dans sa tâche par un état-major, ayant à sa tête le comte Louis de Pourtalès⁴ de Neuchâtel.

L'état-major entra en service quelques jours avant la troupe, afin « de vaincre les obstacles qui pourraient se présenter » ainsi que pour présider, dès le 28 juillet, à l'établissement du camp, établissement qui fut relativement difficile, en raison de la grande variété des tentes fournies par les cantons.

Les troupes réunies à Bière⁵ furent organisées de la manière suivante⁶:

¹ A.C.V., J 23. *Recès de la Diète fédérale ordinaire de l'année 1823*. (Traduction française), p. 463-493.

² Ludwig Sonnenberg (1782-1850). Lieutenant-colonel dans les troupes cantonales lucernoises et colonel fédéral en 1814. Maréchal de camp dans les troupes suisses au service de Naples, en 1840. Conseiller d'Etat à Lucerne, en 1845. *D.H.B.S.*, T. VI, p. 273.

³ A.C.V., J 23, p. 485.

⁴ Louis de Pourtalès (1773-1848). Colonel fédéral d'artillerie en 1820. Inspecteur de l'artillerie de la Confédération, en 1826. Président du Conseil d'Etat de Neuchâtel, de 1831 à 1836. *D.H.B.S.*, T. V, p. 332.

⁵ Le rapport de la commission d'inspection ne donne pas l'effectif exact des troupes qui prirent part au camp de Bière. On peut néanmoins estimer leur nombre à 2300 officiers, sous-officiers et soldats environ.

⁶ D'après la *Gazette de Lausanne*, 1822, 9 août, p. 3.

la *première brigade d'infanterie*, commandée par le colonel Von der Weid ¹, de Fribourg, comprenait le bataillon fribourgeois (de Chollet), un bataillon vaudois (de Miéville), et le bataillon genevois (Naville);

la *deuxième brigade d'infanterie*, sous les ordres du lieutenant-colonel Samuel Muret ², de Morges, qui remplaçait le colonel de Graffenried, était composée du bataillon valaisan (Zimmermann), du bataillon neuchâtelois (Fréd. de Pourtalès), et d'un deuxième bataillon vaudois (Manuel);

la *cavalerie* (commandée par Mestrezat, de Vevey) était constituée par des détachements des cantons de Vaud, de Fribourg et de Genève, alors que l'*artillerie* — la batterie Forel, de Morges — était uniquement vaudoise;

les *carabiniers*, enfin, venant des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais et de Neuchâtel, avaient pour chef le lieutenant-colonel de Reynold, de Fribourg.

Dès le deuxième jour — le premier avait été consacré à « la partie économique » — le travail aux armes et les manœuvres de ligne purent commencer, sans qu'un temps précieux fût perdu pour des exercices préparatoires. Le quatrième jour vit les troupes effectuer, « avec la plus grande sûreté », tous les changements de front, les conversions des lignes ainsi que la formation des carrés.

Le dimanche 4 août, « deux ecclésiastiques respectables, en face du ciel et avec une éloquence simple et énergique, rappelèrent aux guerriers fédéraux leurs devoirs et les fortifièrent dans la confiance qu'ils doivent avoir dans l'Etre suprême »³. Une foule de civils — il y eut « rarement, dit le rapport, autant de personnes rassemblées sur un seul point de notre patrie » — se mêla à la troupe, tant lors du service

¹ Charles-Emmanuel Von der Weid (1786-1845). Inspecteur général des milices fribourgeoises en 1817. Colonel fédéral en 1820. Maréchal de camp dans les troupes suisses au service de Naples en 1844. *D.H.B.S.*, T. VII, p. 171.

² Samuel Muret (1777-1855). Commandant des troupes vaudoises au Tessin, en 1815. Colonel d'artillerie. *D.H.B.S.*, T. V, p. 59. Il fut promu colonel fédéral, sur proposition de la commission d'inspection, après le camp de Bière.

³ A.C.V., J 23, p. 481.

divin, que pendant l'inspection qui suivit. Nombre de magistrats et d'officiers supérieurs, parmi lesquels plusieurs étrangers, profitèrent de l'occasion pour visiter la place d'armes.

Le lendemain, on procéda à une inspection de tout le camp, alors que le mardi 6 août, dans l'après-midi, les troupes se livrèrent à une « fausse attaque » du camp. Celui-ci était défendu par une petite garnison qui ne céda le terrain que pas à pas.

Au matin du 8 août, le camp de Bière était levé et les troupes regagnaient leurs cantons.

* * *

Dans son rapport, la commission d'inspection militaire fédérale ne manqua pas de relever les aspects positifs du camp de Bière qui bénéficia des expériences faites deux ans auparavant, à Wohlen. Elle souligna également, en faisant une mention spéciale pour le bataillon genevois, le soin avec lequel les troupes avaient été équipées et armées. En revanche, elle ne put s'empêcher de constater que les soldats connaissaient peu ou mal leur arme et les différentes parties qui la composent. Elle insista de même pour qu'à l'avenir une partie du temps disponible soit utilisée pour le service d'avant-poste.

La discipline des troupes romandes fit, de la part des commissaires, l'objet des plus vifs éloges. « On y observait (au camp), notent-ils, à toute heure du jour la plus grande décence, une tranquillité parfaite, une activité non interrompue et dénuée de fracas, enfin une propreté extrême. La surveillance de la police y était aussi sévère qu'étendue, sans avoir eu cependant aucune occasion de faire usage de son pouvoir »¹. « La troupe, ajoutent-ils encore, a fait voir dans les derniers jours une tenue et une célérité qu'on ne retrouve pas toujours au même degré dans les troupes de ligne, et qui ne laisse presque rien à désirer »². Les officiers de tout

¹ A.C.V., J 23, p. 471.

² A.C.V., J 23, p. 473.

grade reçurent leur part de félicitations, notamment pour le zèle qu'ils avaient apporté à leur travail et pour l'esprit de concorde qu'ils avaient su faire régner entre eux.

L'organisation du camp ne donna lieu à aucune critique. Les meilleures relations existèrent entre civils et militaires et tant la commission d'inspection que la Diète se plurent à reconnaître combien les mesures prises par le canton de Vaud et son gouvernement avaient contribué à la réussite du camp. S'il y eut quelques difficultés mineures avec les autorités de Bière, elles purent être rapidement aplanies. Mis à part quelques cas très rares, la commune se montra empressée et bienveillante avec les militaires qui vécurent dans la meilleure intelligence avec les habitants de Bière et des environs.

Il faut dire aussi que ce deuxième camp fédéral suscita, dans tout le canton de Vaud et même hors de ses frontières, un très vif intérêt. Des services de « chars à échelles bien attelés et convenablement embanchés » et de voitures « bien suspendues » furent organisés, tous les jours, de Lausanne et de Morges¹. A Bière, on offrit des chambres à louer à ceux qui voulaient suivre les évolutions des troupes et la Municipalité prit, de son côté, « les mesures propres à assurer aux spectateurs les vivres nécessaires, soit par l'établissement de 34 vendages de vin, avec droit de donner à manger et loger, outre l'auberge vaste et commode de la Commune, tous situés auprès et à proximité du camp². « Traiteurs, cafetiers et confiseurs avaient élevé, à quelque distance des tentes, un autre camp de baraques en bois, formant des rues régulières. Enfin, un marché journalier, ouvert à « tout citoyen », fut autorisé.

On a déjà relevé, plus haut, qu'une foule de spectateurs et de curieux avaient pris le chemin de Bière, le dimanche 4 août. Il y en eut tout autant, le surlendemain, pour assister

¹ *Feuille d'Avis de Lausanne*, 1822, 30 juillet, p. 3.

² *Feuille d'Avis de Lausanne*, 1822, 2 juillet, p. 2.

à la « fausse attaque ». Ils contribuèrent, dit encore le rapport, à répandre la joie et l'activité sur la plaine de Bière et montrèrent à quel point ils étaient attirés par ce spectacle tout nouveau pour eux.

* * *

Tel est, dans ses grandes lignes, l'écho qui nous est parvenu du camp fédéral de 1822. La commission d'inspection laisse clairement entendre qu'il répondit entièrement au but que l'autorité fédérale s'était assigné en l'organisant.

Il contribua aussi — et ce n'est sans doute pas là l'un de ses moindres mérites — à convaincre l'opinion publique de l'utilité et même de la nécessité pour les milices cantonales de recevoir périodiquement une instruction uniforme, dans un climat propice au développement de l'esprit national.

C'est dans ce sens que, lors de la discussion du rapport, les députés vaudois à la Diète, qui avaient été chargés par leur Grand Conseil d'intervenir, proposèrent, avec l'appui des députés genevois, de porter à l'avenir la durée des camps à seize jours. L'augmentation des frais qui en résulterait, faisaient-ils remarquer, « serait peu considérable auprès des avantages qu'aurait une telle prolongation pour l'instruction des troupes. Non seulement, concluaient-ils, les militaires appelés au camp n'y répugneraient nullement, mais ils s'y prêteraient avec joie »¹.

N'avaient-ils pas tous fait, à Bière, la preuve de leurs bonnes dispositions, le « Valaisan vigoureux » et le « Genevois plein de vivacité », comme le « Vaudois né pour être soldat », le « Fribourgeois docile et bien exercé » ou le « Neuchâtelois visant à la perfection »² ?

Capitaine J.-P. CHUARD

¹ A.C.V., J 23, p. 62-63.

² A.C.V., J 23, p. 467. Signalons toutefois que le camp de Bière donna lieu à quelques critiques qui sont exprimées dans une brochure parue à Lausanne, en 1822, sous le titre: *Seconde épître d'un Suisse à ses concitoyens*.